



Decès et comptes bancaires

Par **applecox**, le **27/02/2012** à **13:44**

Bonjour, suite au décès de mon père et averti 10 ans après notre notaire à réussi à trouver la banque où se trouvait le compte bancaire ma question pourquoi aujourd'hui seulement ont nous en informe alors qu'il restait une certaine somme d'argent sur le compte pourquoi n'ont il pas fermé le compte ma mère est décédée en 2001 il a touché l'héritage et décédée en 2002 depuis il vivait avec une personne, aujourd'hui étant en 2012 le notaire donc à retrouvé le compte mais il ne reste qu'une somme rondelette, le notaire va vérifier s'il y a eu des mouvements d'argent s'il y a eu comment procéder pour récupérer notre biens

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012** à **15:14**

Bonjour, mais qui a donc réglé la succession, un notaire, votre notaire, ou une personne privée, cordialement

Par **applecox**, le **27/02/2012** à **15:44**

bonjour et merci d'avoir répondu, pour l'instant personne n'a réglé de succession, le notaire voulait d'abord savoir si il n'y avait pas de dette